

DÉLIBÉRATION N° 2024.01.05

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT-ASSAINISSEMENT  
POUR L'ANNÉE 2024

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 18 - Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

**Etaient présents** : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Philippe BERTEMOND - Jean-Bernard MAILLARD - Pascale CLAUSER - Marie-Claude HOFFNUNG - Ludovic MAULNY - Éric POTIER - Houria BADEK - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Françoise COUTAND - Catherine INNOCENT - Jean CHANAL.

**Absents excusés - Pouvoir** :

Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

**Secrétaire de séance** : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

---

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette ».

Madame la Maire propose à l'Assemblée de lui accorder l'autorisation afin de permettre notamment l'engagement de diverses dépenses d'investissement sur le budget « ASSAINISSEMENT ».

Il s'agit des Chapitres 20 « Immobilisations corporelles », 21 « immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours » :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	25 %
203	Frais d'études	40.000 €	10.000€

2158	Autres	20.000€	5.000€
2315	installations Mat. et Outill. tech.	500.000€	125.000€
TOTAL		560.000 €	140.000 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément à l'article L.1612-1 du CGCT pour les montants indiqués.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

La secrétaire de séance  
Pascale CLAUSER



La Maire,  
Lysiane LE DUC DREAN



*Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le 16 janvier 2024*

